



RÈGLEMENT DU PROGRAMME DE PARRAINAGE

En vigueur à compter de sa mise en ligne sur protealpes.com

Article 1 — Objet et organisation

La société Mela Nutrition (ci-après « la Société »), dont le siège social est situé au 29 chemin du Vieux Chêne, 38240 Meylan, met en place un programme de parrainage (ci-après « le Programme ») permettant à ses clients existants de parrainer de nouveaux clients.

Le Programme est accessible depuis le site **protealpes.com** et est géré via la plateforme Spread.

Article 2 — Définitions

Parrain : tout client Protéalpes disposant d'un compte actif, participant au Programme en invitant des proches.

Filleul : toute personne invitée par le Parrain, n'ayant jamais effectué de commande sur protealpes.com et s'inscrivant pour la première fois.

Points : unités de récompense créditées sur le compte du Parrain en contrepartie de l'achat validé du Filleul.

Bon d'achat : réduction monétaire obtenue en convertissant des points selon les paliers définis à l'Article 5.

Article 3 — Conditions de participation

3.1 Le Parrain

- Doit être titulaire d'un compte client actif sur protealpes.com.
- Peut parrainer un nombre illimité de filleuls.
- Ne peut pas se parrainer lui-même ni créer de faux comptes à des fins de parrainage.

3.2 Le Filleul

- Doit être un nouveau client n'ayant jamais passé de commande sur protealpes.com.
- Doit créer un compte et effectuer sa première commande via le lien ou le code de parrainage transmis par le Parrain.
- Un foyer (même adresse de livraison ou de facturation) ne peut bénéficier du statut de Filleul qu'une seule fois.

Article 4 — Avantages du programme

4.1 Avantage Filleul — Code promotionnel 10%

Le Filleul reçoit un **code promotionnel de réduction de 10%** applicable sur sa première commande sur protealpes.com.

- Valable uniquement sur la première commande.
- Aucun montant minimum d'achat requis.
- Code à usage unique et non transmissible.
- Non cumulable avec tout autre code promotionnel ou offre en cours.
- Durée de validité : 12 mois à compter de la date de réception du code.
- Passé ce délai, le code est automatiquement invalidé sans compensation.

4.2 Avantage Parrain — Points de fidélité

Le Parrain reçoit **100 points** sur son compte de cagnotte dès que la première commande de son Filleul est validée (commande non remboursée et non annulée).

- Les points sont crédités automatiquement à la validation de la commande du Filleul.
- Aucun point n'est attribué si la commande est annulée ou remboursée.
- Le Parrain perçoit 100 points par Filleul ayant passé commande, sans limite de nombre de filleuls.
- Les points sont valables 12 mois à compter de leur date de crédit. Passé ce délai, ils sont définitivement perdus.

Par ailleurs, en dehors du parrainage, le Programme de fidélité fonctionne selon la règle : **1 € dépensé = 1 point acquis**.

Article 5 — Paliers de conversion des points

Les points accumulés peuvent être convertis en bons d'achat depuis l'espace client sur protealpes.com, selon les paliers suivants :

Niveau 1 — 70 points → **bon d'achat de 5 €**

Niveau 2 — 120 points → **bon d'achat de 12 €**

Niveau 3 — 380 points → **bon d'achat de 45 €**

- Les bons d'achat sont générés depuis l'espace client du Parrain.
- La conversion est définitive : les points utilisés sont déduits du solde et ne peuvent être récupérés.
- Les bons d'achat sont soumis aux conditions générales de vente de Protéalpes.

Article 6 — Lutte contre la fraude

Mela Nutrition se réserve le droit de **suspendre ou annuler** tout avantage (points, codes promotionnels) en cas de :

- Création de faux comptes ou tentative de contournement du Programme.
- Auto-parrainage ou parrainage entre membres d'un même foyer.
- Toute utilisation abusive, frauduleuse ou contraire à l'esprit du Programme.

En cas de fraude avérée, Mela Nutrition se réserve également le droit de **clôturer les comptes concernés** et d'engager les poursuites judiciaires appropriées.

Article 7 — Modification et suspension du programme

Mela Nutrition se réserve le droit de **modifier, suspendre ou mettre fin** au Programme à tout moment, sans préavis et sans obligation d'indemnisation envers les participants.

Les modifications seront publiées sur protealpes.com et prendront effet dès leur mise en ligne.

Article 8 — Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du Programme sont traitées conformément à la **politique de confidentialité** de Protéalpes, disponible sur protealpes.com.

Elles sont utilisées exclusivement à des fins de gestion du Programme et ne sont pas transmises à des tiers sans consentement.

Article 9 — Droit applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

En cas de litige, et à défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du **Tribunal de commerce de Grenoble (ressort de Meylan)**.